



Après l'asphyxie financière des communes au travers des baisses de dotations de l'Etat (-30% d'ici 2017), arrive l'application à marche forcée de la loi NOTRe votée cet été qui annonce une nouvelle organisation des territoires (pour le 31/12/2016). Un mariage est prévu, par M. le Préfet du Territoire de Belfort, entre notre communauté de communes de la Haute Savoureuse et celle du Pays Sous Vosgien (Commission Départementale du 12 octobre).

Mais quels seront les taux fiscaux appliqués, les compétences retenues, les rôles des petites communes sans moyens financiers ; et surtout les habitants ne vont-ils pas être les premières victimes de ces regroupements car au final qui va payer ?

Odile Richard



Aménagement du monument réalisé par Jean Noël Grosclaude « Le Paradis Vert »

Conseils Municipaux des 22/05, 13/06, 11/09 et 9/10/2015 Contrats aidés

Recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à 22h30 suite à une fin de contrat à 25h et renouvellement du poste en Emploi d'Avenir à 35h. Ces postes bénéficient respectivement d'une prise en charge de l'Etat de 70% et 75%.

Sécurité Routière

A la demande de la Préfecture du Territoire de Belfort, le Maire doit nommer un correspondant sécurité routière. Monsieur Patrick Jacquemin, candidat, est désigné Correspondant Sécurité Routière pour la commune.

Achat matériel informatique

Afin de développer le matériel informatique de l'école et suite à la demande des enseignants, le conseil municipal décide d'acheter un tableau et un visualiseur (580 euros).

Donation de parcelle

Les membres du Conseil Municipal accepte la donation de Madame Claude Racine : parcelle A671, d'une contenance de 13 ares 21 centiares, au lieu-dit « près de la goutte » et évaluée à 200 euros.

Motion de soutien à l'AMF

Les collectivités locales sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015 - 2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer.

Dans ce contexte, le bureau de l'Association des Maires de France a souhaité poursuivre une action forte et collective pour expliquer la situation et alerter les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, habitants et entreprises.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de soutenir la demande de l'AMF, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux et pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations.

13/06, 11/09 et 9/10/2015 Adhésion service remplacement

La convention d'adhésion au service de remplacement, entre la commune et le Centre de Gestion est renouvelée pour une durée de 3 ans.

Pour rappel, ce service pallie l'indisponibilité momentanée des agents territoriaux.

Télétransmission des actes

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires avec la Préfecture.

Ce procédé de télétransmission permettra un gain de temps et d'argent par rapport aux envois postaux réalisés actuellement.

Travaux rue du Château

Suite à l'appel public à la concurrence publié le 7 septembre 2015 relatif aux travaux de voirie rue du château, réalisation de trottoirs, trois entreprises ont déposé leur candidature. Après consultations des offres, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise COLAS, pour un montant de 28 431€ HT.

Agenda d'accessibilité

L'Agenda d'Accessibilité Programmé, concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, permet à tout gestionnaire et propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

La commune d'Auxelles-Bas s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments de la Commune (Mairie, Salle espace de rencontres, Eglise) et a élaboré un Agenda d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous. Cet agenda va permettre d'échelonner les travaux sur 3 ans.

Vente de parcelles à la SICTA

Le groupe CITELE, propriétaire de l'entreprise SICTA, située sur la zone artisanale de la Goutte d'Avin, souhaite acquérir deux parcelles communales pour réaliser des parkings. Accord du Conseil Municipal pour un montant de 4 000 € HT.

Rentrée Scolaire

Pour l'année scolaire 2015/2016, 52 enfants (56 en 2014/2015 & 59 en 2013/2014) des deux Auxelles sont répartis dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sur Auxelles-Bas & Auxelles-Haut.

Auxelles-Bas : GS (7) et CP (8) soit 15 élèves avec Mme Sandrine Sarazin ; CM1 (10) et CM2 (4) soit 14 élèves avec M. Yannick Baudry à qui nous souhaitons la bienvenue en remplacement de M. Jean Wittmann ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Auxelles-Haut : CE1 (6) et CE2 (17) soit 23 élèves avec Mme Laëtitia Berna et M. Gérald Frigotto qui sera remplacé à compter de janvier 2016 par Mme Annelise Belly.

Les 12 enfants de la maternelle, petite section (2) et moyenne section (10) sont accueillis à **Lepuix Gy**.

Recensement Population

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 définit les principes de la rénovation du recensement. Il devient une compétence partagée de l'État et des communes. Les communes ont désormais la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement (2016 pour la commune d'Auxelles-Bas). L'agent en charge du recensement sera M. Patrick Berthel, nous vous remercions de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil afin de faciliter le bon déroulement de cette enquête qui se déroulera du 21 Janvier au 20 Février 2016.

Travaux sur la commune



Aménagement du monument aux morts.
Réalisation de trottoirs rue de Belfort et rue du Général Brosset.
Démolition et remise à neuf de l'abri bus rue du château pour raison de sécurité.

Elagage en bordure de route

La réglementation de l'élagage vise notamment à prévenir différents risques liés aux arbres :

- chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication ;
- manque de visibilité suffisante pour le voisinage ou pour le réseau routier ;
- dysfonctionnement des infrastructures comme les lignes aériennes téléphoniques et électriques ou l'interruption d'une voie de circulation.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. Il doit également procéder à l'élagage des arbres bordant les routes sur une largeur suffisante (2 m pour les plantations dépassant 2 m de hauteur et 0,50 m pour les autres). Il convient de prévenir ERDF ou la mairie si les branches touchent une ligne électrique.

Salle Bernard Tritter

Activités

Club de l'amitié : jeudis à 14h

Gymnastique d'entretien : mercredi de 18h15 à 19h15

Zumba-Fitness lundi de 19h30 à 20h30

Gym Ballon lundi de 18h15 à 19h15

Manifestations

Halloween le 31 Octobre

Bourse aux jouets le 1^{er} Novembre

Repas annuel des 65 ans et + le 21 Novembre

Spectacle de Noël le 12 décembre

Elections Régionales

Les 6 et 13 décembre 2015 nous devons renouveler les Conseillers Régionaux pour une durée de six ans.

La carte des régions a sérieusement évolué depuis les dernières élections régionales. Sur 22 régions que comptait la France métropolitaine, 16 ont fusionné avec une ou deux de leurs voisines. La nouvelle carte qui entrera en vigueur au 1er janvier 2016, ne compte donc plus que 13 régions dont la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le rôle principal de la Région est de promouvoir le développement économique du territoire. Elle gère également les ports, les aéroports et les transports et est compétente en matière de formation professionnelle et de formation des chômeurs.

Par ailleurs, la région est toujours chargée de la construction et de l'entretien des lycées publics, et possède aussi des compétences en matière de recherche, de culture et de sport.

Personnel technique communal



Deux agents techniques polyvalents au service de la commune, sous la responsabilité de Bernard Legain :

Adrien Kuras (en haut à droite) en Emploi d'Avenir.

Patrick Skibinski (en haut à gauche) en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui remplace Rémy Cacheux (en bas) en fin de contrat en juillet 2015.

Bibliothèque

Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi de 16h30 à 17h30

Samedi de 13h30 à 15h30

Portage à domicile & à la demande

Contactez Claudine au 03 84 29 33 64

Mairie

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et samedi matin de 8h30 à 11h30.

Tél. : 03 84 29 32 93